

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six, le premier octobre à 20 heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Christian LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Christian LEFEUVRE, Ludovic VALLÉE, Annick ROCHELLE, Cédric FOUBERT (arrivé à 21h30), Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Régis PERROT, Mélaïne BESSIRAL, Marina LEBOSSE, Sophie BÉGASSE, Guéric MOUTON, Cédric MORAZIN, Claire LERAY, Alexis GUÉRIN

Absents excusés :

Absents : Cyrille MOREL

Marina LEBOSSE est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 21 septembre 2026

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Date affichage convocation : 21 septembre 2026

Délibération n° 52_2026

ECOLES EXTERIEURES : Participation aux charges

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des enfants de Le Loroux sont scolarisés dans des écoles primaires extérieures auxquelles la commune doit participer aux charges de fonctionnement selon des coûts moyens départementaux (établis par la préfecture) pour les écoles privées et selon les coûts réels pour les écoles publiques.

Les participations demandées par les communes sont les suivantes :

Commune	Enfants	Ecole publique/privée	Participation demandée à la commune	Coût dptal 35
Laignelet (2025 / 2026)	19	Publique	Primaire : $808,66 \times 15 = 12\,129,90$ € Maternelle : $1\,452,78 \times 4 = 5\,811,12$ € Total : 17 941,02 € - 20 % = 14 352,82€	493 € : primaire 1 554 € : maternelle
Fougères (2025 / 2026)	7	Privée Privée Publique	Primaire : $619,41 \times 3 = 1\,858,23$ € Maternelle : $1\,385,33 \times 2 = 2\,770,66$ € Primaire : $619,41 \times 2 = 1\,238,82$ € Total : 5 867,71 – 20 % = 4 694,17 €	493 € : primaire 1 554 € : maternelle
TOTAL			19 046,99 €	

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer les dépenses ci dessus exposées pour un total de 19 046,99 €.

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

A Le Loroux, le 6 octobre 2026

Le Maire
Christian LEFEUVRE,